Huitième année. — N° 349 — On s'abonne aux Bureaux du Journal, 17, RUE DE L'ANNONCIATION, à PARIS et dans tous les Bureaux de Poste — SAMEDI 15 MAI 1915

ABONNEMENTS

FRANCE . . . . . Un an. 6 fr.
ETRANGER . . . . . — 8 fr.

LE NUMÉRO :

FRANCE . . . . . 10 centimes
ETRANGER . . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal seulement

TÉLÉPHONE : PASSY 46-11

ANNONCES
aux Bureaux du Journal

LA FRANÇAISE

Journal de Progrès Féminin

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Directrice-fondatrice :
Jane MISME

ABONNEMENTS

FRANCE . . . . . Un an. 6 fr.
ETRANGER . . . . . — 8 fr.

LE NUMÉRO :

FRANCE . . . . . 10 centimes
ETRANGER . . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal seulement

ANNONCES
aux Bureaux du Journal

Les Françaises pendant la guerre. Ce qu'elles font. Ce qu'on fait pour elles.

Le Congrès des Femmes pacifistes
DE LA HAYE

Compte Rendu du Congrès

Voici, rédigé exprès pour « La Française », un compte rendu succinct mais très exact du Congrès. Mme Frenkel de Jong von Beek en Donk a bien voulu nous donner traduction du journal hollandais « Nieuwe Courant », et c'est grâce à son dévouement et à son obligeance que les féministes françaises sauront ce qui s'est passé là-bas. Et c'est grâce aussi à Mme Frenkel de Jong van Beek en Donk que notre manifeste, qu'on a refusé de lire au Congrès, a été connu de toute la Hollande, les journaux des Pays-Bas l'ayant reproduit intégralement sur sa demande. Nous pensons être l'interprète de toutes et de tous en la remerciant à nouveau, pour le service important qu'elle a rendu non seulement à nos sentiments de féministes, mais surtout à nos sentiments de Françaises.

PREMIÈRE JOURNÉE

Seance du matin

Mme **Aletta Jacobs**, présidente du Comité d'organisation hollandais, propose comme présidente du Congrès Mme Jane Adams (Américaine), et comme traductrices Mmes van Biema, Courney, Heyman, etc.

On lit ensuite les inscriptions au Congrès; en voici la liste totale :

5 déléguées anglaises représentant 38 associations, plus 180 membres, plus 2 visiteuses; en réalité, on le sait déjà, 4 Anglaises seules furent présentes, le gouvernement anglais n'ayant pas autorisé le départ de toutes les Congressistes.

Allemagne : 3 déléguees pour 3 associations, plus 28 membres;

Amérique : 2 déléguées pour 30 associations, plus 44 membres et 1 visiteuse;

Belgique : 4 membres;

Brésil : 1 membre;

Espagne : 1 membre;

Danemark : 3 déléguées pour 6 associations, plus 7 membres;

Italie : 1 déléguée pour 3 associations;

Russie : 1 membre;

Pologne : 1 membre;

Autriche : 4 déléguées pour 3 associations, plus 4 membres;

Hongrie : 15 déléguées pour 6 associations, plus 16 membres;

Suède : 15 membres;

Norvège : 2 déléguées pour 2 associations, plus 16 membres;

Hollande : 130 déléguées pour 70 associations, plus 800 membres et 700 visiteuses.

Il est convenu que les frais du Congrès seront couverts par les souscriptions, mais que s'il y a un déficit, la Hollande, l'Allemagne et l'Angleterre en supporteront la charge.

Mmes **Stocker** et **Rotten** (Allemagne) proposent que l'on discute ici sans haine, — la haine doit disparaître à jamais de l'humanité. Le Congrès adopte ensuite une résolution *protestant contre les folies et les horreurs de cette guerre.*

Mme **Lydia Heymann** (Allemagne) demande que le Congrès proteste contre l'idée que les femmes sont protégées pendant les guerres : car en réalité il n'en est rien. Il est inévitable, ajoute Mme Heymann, qu'elles ne soient pas épargnées.

Mme **Dangarad** (Danemark) propose qu'il n'y ait pas de débat sur cette question.

Miss **Courtney** (Angleterre) indique que le travail en commun des femmes et des hommes pourrait éviter la guerre, mais dans cette occasion que pouvaient faire les femmes ? Et elle demande le vote d'une résolution.

« Les femmes doivent avoir une responsabilité dans les guerres. »

Miss **Abott** (Amérique) croit que les femmes ont pour mission de rétablir la paix entre les peuples. Les femmes Américaines lui semblent particulièrement indiquées pour remplir ce devoir.

Mme **Vilma Glucklich** (Hongrie) parle de l'éducation des enfants, dont l'idéal doit être la paix. Cette guerre a dépassé en horreur ce que l'on pouvait imaginer : heureuses celles qui, comme Bertha von Stuttner, sont mortes sans l'avoir connue !

Mme **Stoker** (Allemagne) tient à faire remarquer que les femmes allemandes ne pourront pas soutenir l'idée de l'arbitrage : si elles sont venues, c'est qu'on leur a dit que cela n'était pas une des conditions nécessaires pour prendre part au Congrès.

Des rumeurs s'élevant dans l'auditoire, Mme **Aletta Jacobs** répond qu'en effet ce n'était pas une condition absolue.

Seance de l'apres-midi

Miss **Jane Adams**, arrivant de Chicago fatiguée, Mme Anita Augsbourg (Allemagne) est nommée présidente de séance.

Elle lit un message de Mrs. Chapmann Catt, qui envoie son salut au Congrès.

Miss **Halbruck** (Amérique) parle de l'éducation des enfants.

Anna Lindhagen (Suède) se plaint qu'à notre époque la force prime encore le droit.

Mrs. **Pethick Lawrence**. — Comment peut-on admettre, dit elle, que la moitié de l'humanité décide seule de ces terribles conflits ? Les femmes ne subissent-elles donc pas les malheurs de la guerre ? Dans la guerre sud-africaine, il est mort 5 fois plus de femmes que d'hommes.

Mme **de Jong von Beek en Donk** (Hollandaise) (1) parle de l'arbitrage, qui devrait être obligatoire.

Mme **Rosika Schwimmer** (Hongrie) fait un grand discours sur les horreurs de la guerre et dit qu'il faut crier, crier pour obtenir la paix.

Mme **Vilma Glucklich** (Hongrie) dit que si les femmes demandent le droit de vote, ce n'est pas par vanité, mais pour pouvoir mieux travailler.

Mme **Rosa Genoli** (Milan) avoue qu'en Italie les Associations pour la paix sont elles-mêmes pour la guerre, et que dans ces conditions les femmes italiennes n'ont pas osé venir, de crainte de ne pouvoir rentrer ensuite dans leur pays.

DEUXIÈME JOURNÉE

Mme **Rosika Schwimmer** propose et défend la motion suivante :

« Le Congrès est d'avis que la guerre renie ce qui est progrès et culture et demande que les différends internationaux soient réglés par l'arbitrage. »

Elle s'étonne que les femmes allemandes ne partagent pas ce point de vue et elle insiste : « Jamais la violence n'a résolu un problème, et ce n'est pas en suppliantes que les femmes doivent venir : elles doivent exiger l'arbitrage. »

Mme **Aletta Jacobs** approuve.

Mme **Selenka** (Allemagne) indique que certaines femmes sont pour l'arbitrage en Allemagne, mais que toutes les questions ne peuvent être résolues par l'arbitrage, et qu'on ne peut les y soumettre.

Mme **Beckenrich** (Amérique) veut qu'on organise la police internationale pour appliquer les décisions des tribunaux d'arbitrage.

Mme **Olga Misar** (Vienne). — Il faudrait que la force internationale fût si fortement organisée, qu'elle oblige les nations à se soumettre aux décisions des tribunaux d'arbitrage.

Mme **Anita Augsbourg** demande la publicité des relations diplomatiques, ou tout au moins un contrôle par les Parlements.

Deuxieme séance

Mlle **Emily Green** (Amérique) soutient la motion qu'aucun territoire ne peut être cédé sans le consentement des habitants.

Le respect de la nationalité est aussi nécessaire que celui de la religion.

En forçant un peuple à changer de nationalité on crée de nouvelles menaces de guerre.

Mme **Iolinska** dit que souvent un peuple annexé ne désire pas revenir à la mère-patrie ni rester sous la domination étrangère, dans ce cas il faudrait l'autonomie. Elle propose un amendement dans ce sens.

Mlle **Abbott** plaide pour la Finlande.

Mlle **Napieralsky** plaide pour la Pologne, dit les souffrances atroces de ce pauvre peuple dont le nom a disparu des cartes de l'Europe.

Personne, dit-elle, n'a le droit de parler de justice tant l'horrible injustice faite aux Polonais ne sera pas réparée.

Mme **Genoli** (Italie) parle du Trentin.

Mlle **Bergama** veut que le même principe soit appliqué aux colonies.

Mlle **Brocksmitte** propose un amendement déclarant que chaque peuple sera libre de choisir la forme de son gouvernement.

La résolution et les amendements sont acceptés.

Mme **Bakker** (Hollande) propose de se rallier complètement au programme minimum de « l'Organisation centrale pour la paix (organisation française) » seulement il faudrait ajouter qu'aucun pays ne pourra régler des questions sans l'aide des femmes collaborant avec des hommes.

Mlle **A. Augsburg** combat cette proposition de toutes ses forces. Le Congrès ne doit pas annuler ses propres efforts en acceptant le programme d'une organisation étrangère.

Après des discussions, Mme Bakker retire sa proposition.

TROISIÈME JOURNÉE

Les femmes socialistes hollandaises envoient un message de sympathie au Congrès, mais elles n'y prendront pas part, car elles ne croient pas à son efficacité. C'est par les partis socialistes internationaux unis sur le terrain de la lutte de classes que seulement se fera la paix obligatoire.

Mme **Anita Augsburg** (Allemagne) souhaite au nom du bureau la bienvenue aux femmes belges qui arrivent. (Grands applaudissements).

Sur la proposition de Mrs. Pethick Lawrence une motion ainsi conçue est proposée :

Le Congrès voit un grand avantage à ce que la fabrication des armes soit monopole d'Etat, de telle façon que les commerçants intéressés ne puissent plus, avec la complicité de la presse, créer des inquiétudes factices pour obliger à l'armement excessif.

Mme **Augsburg** approuve.

Miss **Mac Millan** (Ecosse) insiste pour que le Congrès demande le vote des femmes qui seul assurera la paix éternelle.

Mme **Stoker** (Allemagne) trouve que cela n'est pas une raison absolue et que tous les pays ne peuvent pas encore donner le suffrage aux femmes.

On vote ensuite plusieurs motions :

1° Des femmes devront assister aux délibérations qui auront lieu pour la conclusion de la paix.

2° « Nous, femmes de toutes classes et de toutes religions, nous exprimons notre pitié pour tous ceux qui souffrent par cette guerre ou qui combattent pour leur patrie. Nous espérons la fin proche et nous en appelons à tous ceux dont dépendra la fin pour qu'ils fassent une paix qui pourra prévenir une catastrophe pareille.

Ici Mme Rosika Schwimmer constate la solidarité des femmes du « monde entier » qui auront donné aux yeux de tous l'impression d'un grand calme et d'une force de se maîtriser peu commune. Les femmes qui auraient été excusables de devenir hystériques, ont cependant gardé leur sang-froid et accompli leur devoir; puis Mme Rosika Schwinner demande au Congrès de cesser pendant quelques instants toute discussion et de se recueillir en évoquant l'image de tous ces jeunes gens morts qui ne jouiront plus des beautés de la vie; que le Congrès se lève en signe de respect et de souvenir.

Puis Rosika Schwimmer s'élève violemment contre toutes ces morts : le courage moral des femmes, dit-elle, est plus haut que le courage physique des hommes.

Il ne faut plus qu'on se laisse mener ni par les empereurs, ni par les rois, ni par les présidents, pas plus que par la presse qui empoisonne l'opinion publique, et une motion est proposée :

« Chaque nation étant persuadée qu'elle ne fait pas une guerre de conquête, mais une guerre de défense, qu'il soit fait au plus tôt des ouvertures pour la paix. »

Mme **Hammer** (Belgique) ne peut représenter son association, car, dit-elle, les membres en sont dispersés, et elle n'a pu les consulter. Elle désire une paix permanente, mais elle refuserait de souscrire à un armistice qui serait un malheur pour son pays; elle demande que dans la dernière motion votée on mette « la paix par la justice. »

Mme **R. Schwimmer** pense que la motion impliquant l'idée de justice, cela n'est pas nécessaire.

Mme **Hammer** insiste, car jamais elle ne voudrait demander une paix prématurée : son pays doit retrouver le bonheur et la prospérité; elle est belge avant tout. L'Assemblée accepte sa motion; on mettra : « la paix par la justice ».

Mme **Ramondt** (Hollandaise) demande que l'on envoie des fleurs aux blessés de tous les pays (Adopté).

Seance de l'apres-midi

Mrs. **Andrews** (Amérique) propose les motions suivantes :

Le Congrès International pour obtenir une paix durable veut que la Conférence de La Haye ait des pouvoirs plus étendus — qu'elle devienne permanente — se réunisse régulièrement et admette des femmes parmi ses membres.

— Que la conférence de La Haye ne règlemente plus la guerre, mais qu'elle cherche seulement les moyens de créer la paix.

— Qu'en dehors de la Conférence de La Haye, cour de justice et d'arbitrage, il soit créé une *Commission permanente de réconciliation et d'enquête* qui aurait à s'occuper des questions internationales pouvant créer des différends : elle se placerait sur un terrain amiable et non sur le terrain juridique.

On lit une lettre d'Ellen Key au Congrès.

Mme **Selenka** (Allemagne) demande que la Conférence de La Haye se réunisse en même temps que se réuniront les délégués pour étudier les conclusions de la paix.

Mrs. **Abboth** (Etats-Unis) demande la suppression des tarifs de douane et l'internationalisation des voies de communication en conséquence les forts de défense devraient être abattus.

La motion est rejetée.

Mme **Stœker** (Allemagne) demande que la mer soit déclarée libre et qu'on n'y fasse pas de prises.

QUATRIÈME JOURNÉE

Rosika Schwimmer ouvre la séance en insistant pour qu'on fasse des efforts de réconciliation entre les belligérants. Elle propose — une idée à elle et à Mme Chapman-Catt — qu'on invite les Etats neutres à s'adresser aux belligérants pour que ceux-ci leur envoient des délégués chargés de dire quelles seraient leurs conditions de paix... Les Etats neutres pourraient se réunir sans retard pour préparer déjà les conditions de la paix... De cette façon le Congrès aurait été d'une utilité immédiate.

Mlle **Wales** ne comprend pas pourquoi en effet on ne parlerait pas de ces conditions puisqu'il y a le télégraphe et qu'on ne peut pas prétendre, comme autrefois, que les communications sont coupées.

Mrs. **Lawrence** appuie cette idée : « Si on se met tout de suite au travail, dit-elle, il y a beaucoup de chances pour que la paix soit faite sur des bases solides. »

Les délibérations sur « l'organisation internationale des Etats » sont reprises.

La présidente propose que le Congrès ne considère point cette idée comme une résolution, mais comme une suggestion sur laquelle chacun, en retournant chez soi, pourra méditer et pour laquelle il pourra agir dans son milieu.

Mme **Stocker** prétend au contraire que celles qui sont venues au Congrès connaissent suffisamment les questions pour les juger et en faire des résolutions.

Après de longs débats cette question est renvoyée au Comité International.

La création de ce Comité est acceptée. Il publiera les résolutions du Congrès et il fera connaître ses « désirs » à la Conférence de la paix. Il organisera un Congrès au même moment et à l'endroit fixé par la grande conférence pour la signature de la paix.

Ensuite il réunira de nouvelles signatures pour appuyer les résolutions du Congrès et on les déposera au palais de la paix à La Haye. Le Comité étudiera le moyen d'organiser des manifestations et il créera un insigne international.

Mme **Genoli** propose que dans tous les pays on institue des commissions d'études pour discuter les questions traitées par le Congrès et elle souhaite que les Commissions soient subventionnées par les Etats. (Accepté).

Rosika Schwimmer propose la motion suivante : Le Congrès, voulant à tout prix qu'on cesse de verser le sang, envoie des déléguées à tous les gouvernements des belligérants et des neutres pour leur transmettre les résolutions du Congrès. Ces députations seront composées de femmes des pays neutres et belligérants désignées par le Comité international.

Enfin le Congrès demande que chacune des membres essaye dans son propre pays d'influencer ceux de qui dépend la paix.

Une longue discussion suit : le vœu n'est accepté que par une petite majorité.

Mme **Jacobs** remercie les Congressistes. Elle propose d'envoyer aux femmes anglaises qui furent empêchées de venir, une dépêche de sympathie. (Accepté).

Mme **Augsburg** propose alors qu'on fasse la même chose à l'égard des femmes françaises.

Le congrès est terminé. Après la clôture des journalistes français (entre autres le correspondant du *Temps*) demandent pourquoi on n'a pas lu le manifeste de protestation des Françaises.

Le bureau répond qu'il n'a rien reçu et qu'il n'a pas voulu s'occuper de ce qui a paru dans les journaux.

Après quelques instants, la secrétaire, Mlle Rousseau, s'en va et revient en avouant qu'en effet le manifeste des femmes françaises était arrivé la veille au soir, donc le 30, mais que par une « erreur incompréhensible » on n'en avait pas donné lecture au Congrès. Il était resté avec un tas de lettres d'adhésion qu'on n'avait pas encore lues ni classées.

Les correspondants des journaux français sont indignés. Plusieurs fois ils avaient demandé si ce document n'était pas encore arrivé.

* * *

Que pourrions-nous ajouter à ce compte-rendu que toutes les Françaises n'aient déjà senti en le lisant ? Cette dernière séance surtout laisse une impression de bavardage et de discussions vaines qui touche à l'enfantillage.

Comme nous le pensions avant le Congrès, quelques motions de principe intéressantes ont été adoptées..., mais devait-on les faire en ce moment ? et y avait-il là une seule voix assez autorisée pour dominer la tempête des passions déchaînées par la guerre et espérer se faire entendre ?

Non certes, pas une véritable autorité dans ce Congrès organisé et mené, qu'on l'avoue ou non, par les femmes allemandes ou germanophiles.

Nous, Françaises, nous devons protester énergiquement contre les paroles de Rosika Schwimmer qui ose prétendre que « les femmes du monde entier étaient représentées » quand, à vrai dire, il n'y avait là qu'un petit nombre de nations présentes et en somme très peu de sociétés représentées — en tous cas pas de sociétés féminines vraiment importantes, les branches de l'Alliance Internationale pour le Suffrage et du Conseil International des femmes n'ayant pas voulu adhérer.

Ce congrès est le « Congrès de Mme Rosika Schwimmer » qui depuis le début des hostilités n'a pas cessé de faire une propagande intense en faveur de la paix.

Nous ne voulons pas douter du désintéressement de son pacifisme; mais nous refusons de « prendre au sérieux » des résolutions adoptées « dans des conditions qui ne pouvaient nous convenir, à nous Françaises.

Nous avons appris sans étonnement que le Congrès avait refusé de lire notre manifeste sous des prétextes auxquels nous ne croyons pas. Notre lettre était annoncée par dépêche et nous ne pouvons admettre qu'elle se soit trouvée « par mégarde » avec des lettres non classées ».

L'initiative de Mme Augsburg de nous envoyer ses sympathies comme aux Anglaises empêchées de venir, part sans doute d'un bon naturel; mais en réalité nous ne méritons pas cette attention; attendu que c'est de notre plein gré et en toute conscience que nous avons refusé d'assister au Congrès.

... Et je me demande ce que les congressistes alliées ou neutres d'hier ont pu penser aujourd'hui, en évoquant la vision des femmes et des bébés du *Lusitania*... Trouvent-elles toujours que nous aurions le droit de nous réunir avec des Allemands ou des Allemandes qui, ne fût ce que par leur silence, nous apparaissent comme les complices de ce nouveau crime annoncé, prémédité et réalisé par un gouvernement d'assassins ?

C. L. Brunschvicg

" La Française " à La Haye

Nous avons dit, la semaine dernière, ne point savoir encore ce qui était advenu de l'envoi du journal *La Française* destiné à être distribué aux Congressistes. Mlle Anna Polak, directrice et Mme Marie Heinen, directrice adjointe du « Bureau National du Travail des Femmes » à La Haye, avaient bien voulu recevoir notre envoi et en assurer la distribution. La directrice adjointe nous écrit que les paquets ne sont arrivés que le lendemain de la clôture du Congrès. Mais, grâce à l'intervention de M. Giran, pasteur Wallon, à Amsterdam, nos amies ont pu obtenir que M. Georges Gaillard attaché du Ministère du Commerce à l'ambassade de France fît distribuer la plupart des numéros aux congressistes à la fête qui eut lieu après la clôture du Congrès, le samedi 1er mai, à deux heures de l'après-midi. M. Gaillard et M. Giran ont bien voulu de plus assurer la diffusion du manifeste dans leur entourage et en d'autres pays neutres ou alliés.

Mlles **Anna Polak** et **Marie Heinen** ajoutent :

« Notre *Bureau National du Travail Féminin* ne s'occupe point des questions pacifistes. Mais nous vous déclarons que personnellement et la directrice Mlle Anna Polak et la soussignée directrice adjointe sont parfaitement de votre avis. Notre vive sympathie est pour les Françaises et nous espérons du fond du cœur que bientôt votre patrie sera délivrée de l'ennemi. »

Les Françaises et *La Française* disent ici leur plus chauds remerciements à Mlles Polak et Heinen pour leur sympathie et leur aide, à M. le pasteur Giran et à M. Georges Gaillard.

Nouvelles Protestations

De Mme Frenkel de Jong van Beek en Donk

Notre confrère et amie dont le rôle vient de nous être si précieux et qui ne soit pas être confondue avec une parente du même nom ayant pris part au Congrès tient à faire connaître explicitement son sentiment et nous adresse les lignes suivantes :

Le Congrès international des femmes pour la paix a prouvé clairement une chose très intéressante et même importante au point de vue psychologique, c'est que tout comme les hommes, les femmes peuvent avoir des manières de voir différentes. Celles qui sont accourues au Congrès et celles qui ont refusé énergiquement de s'y rendre, celles qui considèrent ce Congrès comme un enfantillage et celles qui y voient un triomphe, celles qui en sont indignées comme d'un geste manquant de tact à un haut point, celles qui en sourient et celles qui se flattent d'y avoir sauvé le monde, toutes sont des femmes profondément femmes et qui souffrent par la guerre.

Ce qui est étrange, c'est que les femmes qui ont tenu le Congrès n'ont pas eu l'air de se douter de cette simple vérité. A les entendre, on aurait pu croire que les millions de femmes qui se sont abstenues — toute la France, toute la Russie, la plus grande partie de l'Angleterre, de l'Italie, de la Pologne, de la Belgique — ne sont pas des mères et des épouses comme elles.

Constamment elles ont parlé au nom de toutes les femmes, entretenant ainsi l'erreur séculaire qui faisait de la femme un être uniforme, appartenant comme à une race à part.

A cette heure tragique de l'histoire où tant de choses s'écroulent avec fracas, s'effondrent, souffrent, périssent, où les aspects sont changés et les valeurs, et les frontières et les destinées individuelles, le silence du recueillement, l'immobilité de l'observation attentive, de la réflexion puissante et de l'étude, sont l'honneur de certains groupes de femmes. Que les autres groupes qui ont besoin de parler et de remuer ne l'oublient point et surtout qu'elles ne croient pas posséder seules la vérité féminine.

Il est évident pour tous ceux que la passion pacifiste n'aveugle pas, que ni les unes ni les autres n'exerceront en ce moment une influence *directe* sur la marche des événements. Mais il n'est pas interdit de penser que les hommes de qui dépend la destinée des peuples, quand, à leur heure, ils se réuniront pour signer la paix, se souviendront de celles qui se sont tues respectueusement pendant qu'agonisaient leurs frères, préoccupées surtout de discerner, dans l'effroyable conflit, de quel côté étaient le droit et la justice.

Cécile de Jong van Beek en Donk.

L'Union Nationale des Femmes Serbes A la Nederlandsche Anti-Oorlog-Rad

Nisch, 2 mars 1915

Madame,

Je n'ai pu réunir en conseil régulier la Société des Femmes Serbes étant donné que les adhérentes de notre société, faisant vaillamment leur devoir, sont actuellement dispersées aux quatre coins de notre patrie.

Néanmoins, je suis persuadée que les sentiments de toutes les femmes serbes sont aujourd'hui les mêmes et que ma réponse les exprime certainement avec exactitude.

Voici donc la réponse qu'au nom des femmes serbes j'ai l'honneur de vous adresser. Tout en rendant l'hommage le plus sincère et le plus reconnaissant à votre généreuse initiative, nous regrettons d'être dans l'impossibilité d'adhérer à votre point de vue et d'entreprendre en ce moment quoi que ce soit en vue de la réalisation de vos désirs humanitaires. A notre sens, il est cruellement injuste d'écarter dans le sanglant et terrible conflit actuel, la question de savoir de quel côté est partie l'agression. C'est l'agresseur qui est le seul coupable et en écartant la question de la responsabilité on le ferait bénéficier d'une indulgence injustifiée. C'est à lui qu'il faut demander de réparer si possible et, autant que possible, la faute commise. Nous ne faisons que nous défendre contre une des plus lâches agressions que l'histoire ait encore enregistrées; et malgré nos cruelles douleurs et les sacrifices atroces que nous sommes obligées de supporter, nous sommes bien décidées à ne rien faire qui pourrait gêner nos maris et nos fils dans l'accomplissement de leur devoir le plus sacré, qui est de sauvegarder, autant qu'il est en leur pouvoir, la liberté menacée de notre patrie.

Je termine, chère et révérée Présidente, en vous assurant que nous comprenons entièrement la noble pensée qui vous a conduite à vous adresser à nous, et vous prie d'agréer

(1) Comme de Mme Frenkel de Jong van Beek en Donk

l'expression de mes sentiments de dévouement inaltérable et respectueux.

Vice-présidente
Milka Svet-Voulovitch.

Réponse du Conseil National des Femmes françaises

L'Union Nationale des femmes Serbes a communiqué ce manifeste à la Présidente du Conseil National des Femmes Françaises, qui lui a fait la réponse suivante :

Ma chère Présidente,

Nous avons été très émues en lisant la lettre que l'Union Nationale des Femmes Serbes a adressée à la Conférence de La Haye.

Nous partageons absolument votre manière de voir et de penser, et nulles plus que les Françaises ne s'associent aux sentiments qui font battre vos cœurs.

Il y a quelques semaines à peine, un jour entier était consacré dans notre pays à proclamer, avec votre valeur, les souffrances passées et présentes de la noble Serbie. Dans toutes les écoles de notre territoire on a évoqué la Serbie, ses héros, ses martyrs, qui se dressent devant l'histoire comme un appel vivant au droit, à la justice et à la liberté.

De telles heures créent entre les peuples qui ont le même idéal des liens indestructibles. De même que vous, là-bas, vous pensez à nos luttes, à nos deuils et à nos héroïques soldats, de même nous, femmes, mères et sœurs, nous vous envoyons l'expression de notre ardente sympathie et de notre foi dans la victoire.

Que la pensée constante que nos sacrifices à tous, à cette heure peut-être unique dans l'histoire, ont pour but l'affranchissement des peuples, et une meilleure humanité, nous donne le courage nécessaire pour attendre sans faiblir l'heure d'une paix basée uniquement sur le droit et la justice.

De Mrs Fawcett, présidente de l'Union Nationale des Sociétés suffragistes Anglaises

Mrs Fawcett, la très distinguée présidente de l'Union nationale des Sociétés suffragistes (Union qui comprend 602 sociétés suffragistes et plus de 52.000 membres en Angleterre) expose dans la *Common Cause* du 23 avril pourquoi l'Union nationale n'a pas voulu adhérer à ce congrès, même au prix de la démission de plusieurs des membres de son comité : « C'est, dit-elle, et quoi qu'on « en ait pu arguer, un congrès pour la paix, « et si tout être normal est et doit être pacifiste, la majorité de la nation estime que « tant que la Belgique et une grande partie « de la France sont aux mains de l'Allemagne, le moment n'est pas venu pour faire « de la propagande en faveur de la paix. De « plus, il n'a pas été organisé par l'Alliance « internationale pour le Suffrage des femmes, « et les Sociétés nationales affiliées de France, « de Belgique, de Serbie, d'Allemagne et « d'Angleterre y ont refusé leur adhésion. « Et il est plus que problématique que, dans « ces circonstances, ce congrès puisse produire le résultat de compréhension mutuelle et de bienveillance entre les nations « qu'on en attend. Le travail de l'Union nationale, dans ces temps difficiles et troublés est ailleurs, et je demande à nos « membres adhérents de s'y consacrer de « toute leur énergie. »

Des Féministes Suisses

Dans la très intéressante publication qu'est le *Mouvement Féministe* de Genève, Mlle Emilie Gourd, directrice, à propos du Congrès de La Haye écrit :

« Répétons encore une fois pourquoi nous, féministes suisses organisées, nous avons toujours été opposées à ce congrès. Quand, dans le courant de l'hiver, on nous proposa, de Hollande et d'Angleterre, de remplacer le Congrès suffragiste international de 1915, qui ne pouvait avoir lieu à Berlin, par un congrès à La Haye, le Comité de l'Association nationale suisse pour le Suffrage fut unanime à refuser, craignant, non pas tant les complications d'ordre matériel qui pourtant, certes, étaient grandes, que les chocs, les heurts qui ne pouvaient manquer de se produire entre femmes de pays belligérants, toutes vibrantes de patriotisme, et par cela même plus facilement sensibles et passionnées. L'intérêt même de la grande idée du suffrage nous commandait de la tenir au-dessus de ces rencontres en temps inopportun. Notre refus en ayant ainsi appuyé beaucoup d'autres, les organisatrices du Congrès décidèrent alors de faire une simple réunion de femmes venues là à titre individuel ou représentant des associations isolées, et leur programme se précisa dans un sens pacifiste. C'est pourquoi, aux motifs de notre premier refus vinrent, pour la majorité d'entre nous personnellement consultées, s'en ajouter d'autres : 1° la conviction profonde qu'une paix à tout prix serait néfaste à la paix durable que nous voulons, et rendrait inutiles tant de sacrifices parce qu'elle consacrerait un régime d'injustice et de droit du plus fort; 2° la désapprobation de résolutions auxquelles l'inscription au Congrès impliquait l'adhésion, et qui desservaient l'idée suffragiste, en demandant, non seulement que des femmes fussent admises à la future Conférence de la Paix, mais encore que celle-ci émît un vote en faveur du suffrage féminin; 3° la conviction que, les congressistes ne pouvant parler au nom des femmes de leur pays, puisque les grandes associations nationales avaient refusé de se faire représenter, ce réel effort ne serait qu'un coup d'épée dans l'eau, une série de discours académiques, et que le temps et les forces des féministes étaient, maintenant tout spécialement, trop précieux pour être ainsi répandus. »

Le secrétariat n'est ouvert que les lundi mercredi, vendredi, de 2 à 5 heures.

La directrice reçoit le mercredi après-midi.

Pendant la durée de la guerre LA FRANÇAISE *sera vendue au* n° 0.05 *au lieu de* 0.10.

NOTES D'ACTUALITÉ

Les Prix. — La cause est entendue, nos enfants auront des prix, cette année comme les autres, mais il n'a fallu rien moins que l'intervention d'un ministre — en l'espèce, omnipotent — pour leur faire entendre raison.

« Et s'il me plaît, a moi, d'être battue ? disait la femme de Sganarelle. Il leur plaisait, à eux, de se solidariser avec ceux qui se battent, et leur conscience juvénile leur avait suggéré parmi tous, ce sacrifice digne d'être offert : les couronnes et les prix dont ils proposaient de donner la valeur aux blessés.

C'était tout à fait joli et libéral et séduisant, mais ce n'était pas tout à fait juste et ce n'était pas du tout réalisable, comme le leur a parfaitement expliqué, dans une lettre émouvante, M. Albert Sarraut. Il a bien fallu leur rappeler, à ces généreux étourdis, que le monde est monde, c'est-à-dire un engrenage beaucoup plus compliqué que ça et qu'on n'en peut arrêter une roue sans risquer de détraquer tout l'appareil : qu'une théorie innombrable de travailleurs vit du « Livre » et particulièrement du livre de prix, depuis les auteurs jusqu'aux employés de librairie en passant par dix corps de métier, et qu'il ne serait guère admissible d'envoyer tous ceux-là au chômage pour un simple caprice d'écolier, fût-il sublime d'intention.

Ce sont des choses très amères que ces premières leçons là, quand on a quinze ans, et que la flamme pure de l'enthousiasme brûle de son premier éclat dans un cœur intact. Hélas ! mes enfants, on vous comprend si bien ! on aime en vous, on aime tant, si vous saviez, cet appétit de sacrifice, cet élan fougueux et tous vos gestes révoltés de jeunesse ! Il est dur, à ces gens ennuyeux que sont les parents et les maîtres, il est dur à vos aînés de vous montrer toujours l'envers de la médaille et l'inconvénient de vos meilleurs instincts. « Vous pouvez être trompés, disait l'autre jour un grand prédicateur en parlant à des jeunes gens, vous pouvez être trompés *même* par vos qualités ». On pourrait ajouter que vous ne serez même « trompés », que par elles, car nos défauts ne trompent jamais la conscience, ce concierge de l'âme, et vous le savez bien.

Mes petits enfants, vous avez mieux à offrir que des livres rouges et des couronnes vertes sur l'autel de la patrie dont vous voulez de tout votre cœur être les desservants. Un vénérable éducateur se plaignait l'autre jour, dans son rapport semestriel, d'un état d'âme certes non généralisé, mais qui ne laisse point d'être encore trop répandu. Ses belles paroles valent d'être citées :

« Nous aurions désiré, pourtant, que certains élèves portés à l'insouciance et à la légèreté eussent plus profondément à cœur ce que, comme écoliers, ils doivent à la patrie en ces temps de guerre, d'horrible guerre; qu'ils fussent plus fortement touchés des sacrifices que les aînés font pour eux. Nous comprenons que ces temps agités produisent parmi la jeunesse une certaine effervescence, mais nous voudrions que fût, chez elle, plus intense, plus pénétrante la piété patriotique, qu'elle vécût plus intimement avec ceux de l'héroïsme desquels nous attendons avec confiance l'aube libératrice ».

En un mot, on ne s'est jamais tant « battu » dans les préaux qu'à présent. Que ce soit à la fatigue, au lycée ou dans les institutions privées, « c'est le même prix » comme ils disent. Les gosses de la Maternelle eux-mêmes sentent l'odeur de la poudre et Léon Frapié nous le contera quelque jour. Dans les quartiers suburbains cela continue au dehors, comme l'affirmait non sans fierté, l'autre jour, un papa de la soupe populaire. « Ceux » de Montrouge *sont* contre « ceux » de Montsouris.

Eh bien, petits frères des poilus, tout cela n'est pas très joli, pour une fois, le savez-vous ? Et voilà ce que je voudrais que vous donniez à ceux qui sont partis et à ceux qui sont morts : un exemple et un sacrifice. Le sacrifice du plaisir aigu et trouble que vous prenez à jouer au Boche, et un exemple d'union, d'Union sacrée, comme de vrais hommes !

Odette Bussard.

LA GUERRE A L'ALCOOL

L'ACTION DES FÉMINISTES A ROUEN

Mme Texcier, présidente du groupe de l'U. F. S. F. à Rouen, nous écrit :

Cercle du soldat. — Notre Cercle du Soldat a été ouvert dimanche avec un plein succès : les dons commencent à arriver. L'article du *Temps* qui donnait des renseignements sur un Cercle du même genre qui vient d'être créé à Elbeuf, est tout à fait l'histoire de ce qui s'est passé aussi à Rouen. Nous avons agi dans le même sens, sans le savoir.

Le succès de notre œuvre est dû à Mme Maillard présidente de notre branche rouennaise, qui avec une belle confiance a tenu à ouvrir le cercle et à tout organiser immédiatement, sans réunir de fonds, ayant fait elle-même toutes les avances.

A l'exemple des Cercles de l'armée anglaise toutes les consommations sont à 0.10 c. (café, chocolat, thé, cidre, petits pains, croissants, etc...).

D'autre part, le *Journal de Rouen* signale le succès de l'inauguration et dit :

« La salle aménagée, 65, rue Ganterie, peut et doit plaire aux soldats. Tous les Rouennais la connaissent cette salle, où tant d'expositions furent installées, tant de conférences et de concerts eut été données. L'immeuble a été peint, tapissé, modernisé. En bas sont installés un lavabo, un vestiaire, etc. Quand, par un escalier spacieux on a gagné le premier étage on se trouve dans une sorte de grand salon éclairé par de nombreuses et larges fenêtres. Beaucoup de tables entourées de fauteuils ou de chaises de rotin. Sur les tables, des fleurs, des livres, des journaux de toutes opinions car le cercle est strictement neutre; sur d'autres, des services à café et à thé. Il y a dans cet aménagement un goût discret et sûr bien féminin, qui qui n'est pas un des moindres charmes du Cercle.

« M. le général Goiran, commandant la 3e région, et M. le lieutenant-colonel Macré, major de la garnison, accompagnés de plusieurs officiers, ont visité hier la nouvelle installation. Ils ont félicité les organisatrices membres de la branche rouennaise du Conseil national des Femmes françaises. MMmes Maillard, présidente ; de Visme, vice-présidente ; Texcier, Fontaine, Desgnielle, Lemain, Decroix, Souvay, etc.

« Des remerciments chaleureux ont aussi été adressés à Mme Marie Capoy, qui prodigue à toutes nos œuvres patriotiques et de bienfaisance, les ressources inépuisables d'un grand talent et d'un grand cœur. C'est grâce à elle, par exemple, si hier, café, lait, gâteaux furent offerts gracieusement. C'étaient les envois de généreux commerçants que Mme Capoy avait sollicités pour l'œuvre naissante ».

Délégation au préfet. — (de Mme Texcier, le 2 mai).

Nos deux sociétés suffragistes ont été reçues hier, 1er mai, en audience par M. le Préfet de la Seine-Inférieure qui leur a donné un aperçu des mesures qui vont être prises pour enrayer les progrès de l'alcoolisme en Normandie, et cela d'accord avec la commission consultative récemment constituée et d'accord aussi avec les préfets des autres départements normands.

En attendant, nous avons demandé au préfet de quelle manière les sociétés féministes pourraient l'aider dans la lutte qu'il entreprend : il nous a répondu qu'actuellement il serait très heureux si nous voulions bien déposer une notion qu'il joindrait à son dossier pour le communiquer dès mardi au ministre de l'Intérieur.

Le texte ci-joint a été rédigé le soir même et remis entre les mains de M. le Préfet avec les signatures.

Vœu des sociétés. — Le Conseil National des Femmes Françaises et l'Union Française pour le Suffrage des Femmes (Groupe de Seine-Inférieure) :

Convaincus qu'il n'y a pas à l'heure présente de question qui intéresse plus sérieusement à l'intérieur l'avenir du pays que la question de l'alcoolisme, et que le premier devoir des femmes françaises est de lutter contre le fléau qui menace l'avenir de la race,

Remercient M. le Préfet de la Seine-Inférieure des assurances qu'il leur a données de sa volonté de prendre, d'accord avec l'autorité militaire, toutes les mesures propres à arrêter les progrès du fléau.

Elles le supplient de poursuivre énergiquement dans cette voie, sûr de l'appui que lui apportera l'opinion publique, et de ne regarder les mesures nécessairement incomplètes, que dicte la nécessité du moment, que comme un acheminement vers le but éminemment désirable : l'interdiction de la circulation et de la vente de l'alcool boisson sur le territoire de la République Française.

Suivent les signatures...

Mesures prises par les autorités. — Voici les mesures dont parle Mme Texcier, prises sur l'avis de la Commission des cinq départements : Seine-Inférieure, Calvados, Orne, Eure, Manche. Elles font l'objet de deux arrêtés qui ont été affichés aujourd'hui même.

L'un, pris en vertu de l'état de siège, par le général Goiran, commandant la 3e région, est ainsi conçu :

Article premier. — Il est interdit sur tout le territoire de la 3e région de vendre dans les hôtels, restaurants, cafés, auberges, comptoirs, épiceries ou débits, pâtisseries, etc., de l'alcool, sous quelque forme ou dénomination que ce soit, à consommer ou à emporter, à l'exception du vin, du cidre et des bières :

1° Aux militaires français, anglais et belges, valides ou blessés;

2° Aux membres des familles des mobilisés, bénéficiaires de l'allocation prévue par la loi du 5 août 1914;

3° Aux femmes et aux mineurs de moins de dix huit ans.

Art. 2. — La même interdiction s'applique à toute livraison directe ou clandestine, par qui que ce soit, aux personnes ci-dessus visées.

Art. 3. — Tout débit dont l'exploitant aura commis une faute grave ou en récidive, quelque infraction aux arrêtés en vigueur, tant de l'autorité militaire que des autorités civiles, sera fermé pour toute la durée des hostilités.

Art. 5. — Seront traduites devant la juridiction militaire et pourront être évacuées dans la zone de l'intérieur, les femmes qui, malgré les avertissements de toute nature : procès-verbaux, condamnations, s'obstinent à colporter et à vendre de l'alcool sur les quais.

Art. 5. — Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois, sans préjudice des mesures de fermeture temporaire ou permanente qui pourront être prises.

Le second arrêté est signé de M. Morain, préfet de la Seine-Inférieure. En voici le texte :

Article premier. — Il ess interdit d'employer dans les débits de boissons, cafés, brasseries et comptoirs, vendant des liquides à consommer sur place, des filles mineures, exception faite pour les enfants ou petits enfants de l'exploitant.

Art. 2. — Il est interdit de placer dans les devantures des établissements susvisés, des rideaux, carreaux ou vitraux opaques empêchant de voir de l'extérieur dans l'intérieur.

Art. 3. — Seront fermées toutes salles de débits qui seraient installées dans des conditions telles, qu'elles auraient le caractère d'un débit clandestin.

Art. 4. — Tout colportage et toute distribution de boissons alcooliques sur les quais des ports maritimes et fluviaux du département sont rigoureusement interdits.

Art. 5. — En exécution de la loi du 16 mars, interdisant la fabrication et la vente de l'absinthe, toute réclame et inscription relative à cette boisson alcoolique devra, dans un délai de huitaine, disparaître des cafés, débits et établissements similaires.

Art. 6. — Les contraventions aux interdictions prévues au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois, sans préjudice des mesures d'exécution que pourrait prendre l'autorité militaire pendant l'état de siège.

Mais ces mesures, tout intéressantes qu'elles sont, restent aux yeux de la Commission interdépartementale des palliatifs insuffisants. Pour guérir le mal, pour triompher du fléau alcoolique, une législation nouvelle s'impose. Et la Commission, où figuraient des représentants élus des cinq départements normands, s'est prononcée pour :

1° La suppression de la vente de l'alcool pendant la durée des hostilités;

2° La suppression à titre définitif de la consommation de l'alcool industriel;

3° *La suppression du privilège des bouilleurs* de cru.

Un vœu si courageusement émis par les représentants de départements bouilleurs de cru trace leur devoir aux législateurs.

La première Professeur de Faculté EN RUSSIE

Le journal polonais *Polonia*, hebdomadaire paraissant à Paris, annonce, dans son numéro du 10 avril, ce qui suit :

« Mme M. Staraiszewska, qui a achevé ses études à la Faculté de médecine de Nancy, en 1899, vient d'être nommée au titre de « privat-docent » correspondant à celui d'agrégé à la chaire de pathologie à l'Université d'Odessa. C'est non seulement la première Polonaise, mais encore la première femme admise, dans l'empire russe, à une chaire d'Université. »

Ajoutons que *Polonia*, devenu l'organe de la colonie polonaise de Paris, mène une campagne courageuse, vaillante et efficace, en faveur de l'autonomie de la Pologne et de la reconstitution du royaume dans son intégralité. Les éditoriaux, rédigés en français, sous la signature de M. W. Gasiorowski (prononcez Gonsiorowski), directeur et rédacteur en chef, sont toujours d'un grand intérêt et d'une tenue littéraire parfaite. *Polonia* poursuit actuellement une enquête, « Pro Polonia » et publie les réponses, dans cette question d'une brûlante actualité, dues aux plumes de nos personnalités les plus éminentes du monde politique, scientifique et littéraire. C'est ce journal qui centralise les diverses souscriptions en faveur des victimes de la guerre en Pologne si dévastée, des soldats polonais combattant sous nos drapeaux, etc.

LA PROPAGANDE FRANÇAISE PAR LES FEMMES

Nous sommes heureux de pouvoir signaler à nos lectrices un nouveau livre qui est pour la propagande française un appoint précieux : *Civilisés contre Allemands*, de M. Jean Finot. Les vues historiques et politiques si subtiles, si profondes et si justes, exposées depuis la guerre en de sensationnels articles de la *Revue* sous une forme claire et vivante, s'y retrouvent développées et complétées.

Nous souhaitons vivement que ce livre soit envoyé à toutes les Sociétés féminines des pays alliés et neutres et que chacune de nos lectrices l'offre ou le recommande à ses amies de l'étranger.

L'effet en sera d'autant plus efficace que l'autorité internationale de M. Finot est grande.

La Française se charge d'expédier ce livre à ses lecteurs et pour plusieurs exemplaires dans des conditions réduites.

Nous n'avons pas encore de nouvelles des conférences que notre collaboratrice, Mlle Marthe Pattez, a faites en Suisse et d'abord à Genève le 11 mai.

ATELIERS D'APPRENTISSAGE de LA FRANÇAISE

Nous avons le plaisir d'apprendre à nos lecteurs que l'atelier d'apprentissage de *La Française* pour la typographie, fonctionne depuis lundi, 10 mai.

Nous avons pu y admettre 5 apprenties, qui, sous la direction technique d'une maîtresse habile et dévouée, travaillent avec goût et entrain.

Pour soutenir et perfectionner cet atelier *La Française* s'impose un nouveau sacrifice ; elle abandonnera cette semaine, 50 0/0 du produit de la vente au numéro, recueilli par ses zélées vendeuses, ou reçu dans ses bureaux directement ou par correspondance.

Les Héroïnes du Jour

A L'ORDRE DE L'ARMÉE

Morel, Lucie (Mlle), receveuse des postes à Réchésy (Haut-Rhin) : par son sang-froid dans les circonstances les plus critiques, par son dévouement patriotique et par la manière dont elle a compris son service et l'a assuré depuis le commencement de la guerre, a rendu à l'autorité militaire, à son administration et à la France, des services dignes de la récompense des braves.

Les Gagne-Pain de la Femme

Appel aux femmes pour le travail agricole

C'est un devoir pour les femmes d'apporter leur concours aux travaux des champs. Qu'elles s'adressent donc à l'Office national de la main d'œuvre agricole, 11, quai Malaquais, à Paris, qui leur procurera immédiatement des places et qui, par les soins de l'administration de l'Intérieur, assurera gratuitement leur transport par chemin de fer.

CONCOURS

Le *Journal Officiel* du 6 mars publie le tableau des dates des examens et concours de l'enseignement primaire.

Dame dactylographe à la Préfecture de la Seine. — Date officielle : 20 mai 1915. — Age maximum : 30 ans. — Traitement : 1.600 à 3.000 francs. — Concours ouvert pour 30 places. — Aucun diplôme n'est exigé.

Dame employée des postes. — Date prévue : août ou septembre 1915. — Age : 18 à 25 ans. — Traitement : 1.200 à 2.200 francs. Avantages divers. — Aucun diplôme n'est exigé.

Les lecteurs qui ont besoin de renseignements au sujet d'un des emplois indiqués ci-dessus ou d'une carrière administrative quelconque peuvent s'adresser de notre part à MM. les Directeurs de l'*Ecole du Fonctionnaire*, 40, avenue Daumesnil, Paris.

Joindre un timbre de 0 fr. 10 et ne pas oublier de mentionner sa qualité de lecteur de *La Française*.

Chronique des Œuvres et Institutions

Conseil National des Femmes Françaises.

La réunion trimestrielle du Conseil s'est tenue jeudi 6 mai. La Présidente, Mme Jules Siegfried, annonça d'abord le retour à Paris de Mme Avril, secrétaire générale, à qui toutes les sympathies de l'Assemblée sont adressées. Elle donne lecture du manifeste envoyé au Congrès de La Haye que *La Française* a publié. Une déclaration dans le même sens avait été préalablement adressée par Mme Pichon-Landry, secrétaire, aux journaux suisses qui avaient annoncé la participation des Françaises au Congrès.

Ce manifeste a valu au Conseil des approbations éminentes, et en premier lieu celle de M. Carton de Wiart, ministre de la Justice Belge. La protestation des femmes serbes que nous publions aujourd'hui, d'autre part, a été communiquée au Conseil. Puis lecture fut donnée par Mme Brunschvicg, du compte rendu que nous publions également aujourd'hui. Des remerciements furent votés à Mme de Jong van Beek en Donk.

Le procès verbal lu et approuvé, Mme Pichon-Landry rend compte de la marche de l'*Office de renseignements aux familles dispersées* créé par le Conseil. Ses services en sont chaque jour plus importants. Il a pu donner, en avril, 5.300 renseignements, grâce à une remarquable organisation des recherches à laquelle participent les préfets des départements, les chefs militaires et de nombreux Comités étrangers.

Le ministère de l'Intérieur, qui communique à l'Office toutes ses propres fiches, vient de lui accorder une subvention de 5.000 francs.

Mme Pichon-Landry fait appel à de nouvelles collaborations bénévoles et régulières pour les bureaux de l'Office. Adresser les offres 27, avenue de l'Opéra.

Le service d'ouvroirs également créé et entretenu par le Conseil a, entre autres, expédié des lots de vêtements aux villages reconquis en Alsace.

Les comptes rendus des branches provinciales sont d'abord entendus avant ceux des sections. Mme Maillard, présidente de la branche Rouennaise, est chaudement applaudie dans son rapport sur l'action antialcoolique des féministes à Rouen, action déjà connue de nos lecteurs, ainsi que pour l'atelier ouvroir, le Cercle des réfugiés, l'œuvre des convalescents que, d'accord avec l'U. F. S. F., le Conseil a fait vivre. Un cours d'apprentissage est en projet.

La branche Tourangelle, présidée par Mme Alphen Salvador, poursuit aussi sa tâche.

La branche de Marseille donne par correspondance de bonnes nouvelles de son Entr'aide féminine.

Mme Weil, présidente de la section d'Assistance et de Prévoyance sociale, rend compte de son action, à laquelle nous consacrerons bientôt un article spécial. Elle signale le fait intéressant que les ouvroirs de bienfaisance fondés par elle ont réellement formé des apprenties, et que déjà dans l'un d'eux, sur 50 ouvrières, 32 ont pu être placées dans une industrie nouvelle. Des causeries sur des œuvres ont lieu aux réunions de la section.

Mme Pichon rend compte du travail des sections de législation et d'hygiène réunies sur la question de l'alcool. Nous donnerons ce rapport à la rubrique « La guerre à l'alcool ». Le vœu concernant la vente de l'alcool aux femmes, ayant soulevé des observations, a été renvoyé à l'étude de la section.

Mme Duchêne fait sur la section du Travail un rapport que nous donnerons dans un prochain numéro.

Mlle Toussaint, présidente de la section de la Paix, se contente de déclarer que la section juge la guerre nécessaire jusqu'à l'expulsion des Allemands de France et de Belgique et la destruction du militarisme allemand.

Le Conseil vote ensuite l'adresse suivante :

« Le Conseil National des Femmes Françaises adresse ses félicitations à MM. les Préfets des départements de la Seine-Inférieure, du Calvados, de l'Orne, de l'Eure et de la Manche pour l'initiative si intéressante, si courageuse et si patriotique qu'ils ont prise, en constituant des Commissions chargées d'étudier et de résoudre les questions concernant la lutte contre l'alcool dans chacun de leurs départements.

« Estimant que les femmes apporteraient à ces Commissions des forces et des compétences nouvelles, le Conseil National des Femmes Françaises demande à MM. les Préfets de bien vouloir adjoindre aux membres des Commissions déjà nommées, les femmes particulièrement qualifiées de leurs régions. »

Sur la proposition de Mme Misme, une démarche toute spéciale sera faite auprès du préfet de la Seine-Inférieure par Mme Jules Siegfried, présidente du Conseil, et Mme de Witt-Schlumberger, pour que Mmes Maillard et Texcier soient admises dans la Commission dont elles ont devancé et préparé le travail.

Un vœu pour l'entrée des femmes dans toutes les Commissions extraparlementaires nées ou à naître de la guerre et concernant la santé publique, la répartition des secours, la reconstruction des cités, etc., sera adressé au gouvernement.

Union Fraternelle des Femmes.

Nos lecteurs sont priés d'assister à la séance qui aura lieu au Musée social, 5, rue Las Cases, le jeudi 20 mai 1915, à 3 heures très précises.

ORDRE DU JOUR

1° Lecture du procès-verbal de la séance précédente par Mme Parrhiata.

2° Communications diverses par : la Présidente, Mme Priest, Mlle Michel Annebault, Mme Moll Weiss, La Secrétaire générale, Mme F. Raspail;

3° Renaissance morale. Rayonnement de la France sur le monde entier après la guerre. Conférence par Mme Céline Renooz.

Habitations à bon marché du 16e arrondissement.

La société créée dans le 16e arrondissement pour la construction d'immeubles destinés à loger les familles nombreuses a tenu son Assemblée générale à la mairie, sous la présidence de M. Risler, membre du Conseil supérieur des Habitations à bon marché, président de la section d'hygiène au Musée social. Le très intéressant rapport de M. Gaston Ernest, administrateur délégué, a rendu compte des conditions dans lesquelles s'édifie le second immeuble de la Société et qui témoignent du souci le plus intelligent du but à atteindre. Cette maison pourra loger 73 familles, soit de 450 à 500 personnes.

Le premier immeuble a déjà fait ses preuves. Notons qu'un cours d'enseignement ménager y était professé par Mme Savouret, femme d'un des actionnaires, qui tous sont des philanthropes dévoués. Dans la Salle des œuvres, Mme Gaston Ernest a créé dès les premiers jours de la guerre et dirige depuis une distribution de repas populaires à 0.20 et 0.15 cent. Nous voulons rendre ici tout particulièrement un hommage ému à cette femme admirable qui cruellement éprouvée dans son amour maternel, n'a cessé pourtant de dépenser les plus belles qualités d'administration et de labeur au profit des malheureux et pour le bien du pays.

Les pupilles de la guerre.

Ainsi que nous l'avons annoncé, cette œuvre très intéressante fondée, par Mme Henry May, a tenu son assemblée constitutive sous la présidence de Mme Jules Siegfried. Cette réunion a justifié publiquement la haute et délicate pensée d'où cette œuvre est née. De nouvelles sympathies lui viennent chaque jour. Nous en parlerons explicitement à notre rubrique : L'œuvre de secours publique et privée.

Adresser la correspondance à Mme Henry May, 47, rue du Ranelagh.

Patronage des détenues, des libérées et des pupilles de l'administration pénitentiaire, 21, rue Michel-Bizot, Paris.

L'Assemblée générale de cette œuvre a eu lieu le mercredi 12 mai 1915, 234, rue de Tolbiac, à 3 heures.

La Séance a été présidée par M. Honnorat, chef de la 1re division à la Préfecture de police.

ORDRE DU JOUR :

Allocution de la Présidente, Mme de Witt-Schlumberger; Compte rendu moral et financier; Rapport de la Secrétaire générale; Discours de M. Honnorat.

L'Exposition du Jouet français.

La première exposition du jouet français ouvrira ses portes le 25 mai, à la galerie Excelsior.

Organisée par la *Vie féminine* sous la direction de Mlle Valentine Thomson, fille du Ministre du Commerce, cette exposition évoquera l'histoire rétrospective du jouet depuis les petits chefs-d'œuvre du XVIIIe siècle jusqu'aux jouets modernes, scientifiques, humoristiques et, bien français.

Si les principales vitrines sont appelées à faire la joie de tous les bambins, c'est avec une vive émotion que les grands défileront devant les panoramas de la « Bataille de la Marne » et la « Revue de Nancy », œuvres si intéressantes créées patiemment par nos glorieux blessés.

La fabrication du jouet par les mutilés de la guerre est aujourd'hui une question nationale, car elle peut fournir un travail constant à ceux qui sont incapables de continuer la tâche de jadis.

Dans l'Indre.

Dans une lettre qu'il nous adresse d'Orgeville (Eure), M. le président Georges Bonjean nous signale les nombreuses œuvres de sa fille.

Cette éminente femme de bien a installé à Tours plusieurs ambulances; à Fontgombault, dans l'Indre, s'est ouvert un hôpital militaire de 800 lits pour les Belges; à Orgeville, on augmente le nombre des lits pour y recevoir 800 blessés ou malades. Enfin à Villepreux (S.-et-O.) la famille Bonjean, dont le patriotisme est au-dessus de tout éloge, organise une école de rééducation professionnelle pour les mutilés.

Nous adressons à M. le président Bonjean, dont le fils aîné, M. Louis Bonjean, est disparu, nos sincères condoléances. — REMEMBER.

LIVRES NOUVEAUX

Condé The Great, life of Louis II de Bourbon, prince of Condé, par Eveline Godley, Murray, Londres, 1915.

La France et l'Ecole : Pendant la guerre. Après la guerre. Conférence de M. Ferdinand Buisson à la Ligue de l'Enseignement, 0 fr. 25 (Delagrave).

Maisons Recommandées

ALIMENTATION POUR RÉGIME DIÉTETIQUE

FARINEUX MALTÉS et DIASTASÉS
pour Malades, Convalescents, Enfants, Vieillards
PATES ALIMENTAIRES
Maison **BIGNON-PARIANI**. — Fondée en 1883
5, rue de l'Arcade, Paris, Madeleine
Téléph. : 303-04
Pâtes alimentaires en tous genres
Riz, Semoules, Tapiocas, etc.
Comestibles étrangers
Livraison dans tout Paris. — Expéditions en Province. — Envoi franco du catalogue sur demande.

BIÈRES
BIÈRES FANTA non alcoolisées
Bière Spéciale pour **Nourrices**
Bière de Table
Bière Fine pour **Soirées**
6, rue Guyot (Paris). — Téléph. : 513-82

HORS-D'ŒUVRE
Maison J. **PATIN** (fondée en 1879), 21, rue des Mathurins (près la rue Tronchet). — Téléph. Central 47-58.
Cafés — Thés — Maté.
Variétés de Hors-d'Œuvres.
Livraisons Paris. — Expéditions en Province

J'OFFRE Conseils, Appui aux Familles, Avances sur successions et titres. Je facilite Prêts Hypothécaires et Vente d'immeubles en viager. Je négocie toutes Valeurs cotées ou non (**argent de suite**). J'accepte recouvrements à forfait de créances ou effets de Commerce, et je renseigne gratuitement sur le moratorium. **Georges HARMOIS**, Ingénieur Conseil, Voltaire, 113, Paris. Tél. Roquette 14-34. (Métro).

La gérante : Jane MISME.